

Compte rendu de l'audience du SNES-FSU et de la direction de l'Inspe de Nice-Toulon le 14/11/2024

Fort de notre représentativité au sein de l'INSPE (75% des voix il y a quelques mois au Conseil d'Institut de l'INSPE) nous avons rencontré la direction de l'INSPE avec les autres syndicats de la FSU, au sujet des conditions de formation des étudiants et des stagiaires en M1/M2 MEEF ou en DIU. Nous avons pu ainsi obtenir des réponses et faire connaître nos demandes pour tous les usagers de l'Inspe.

Effectifs 2024-25

Pour le second degré, cette année ce sont 155 étudiants en M1 sur l'académie dont 125 sur Nice, 150 en M2 dont 125 sur Nice, et environ une centaine de stagiaires en DIU sur les 2 départements. Cette nouvelle baisse du nombre d'étudiant.es est observée dans tous les INSPE et illustre, si nécessaire encore, le manque d'attractivité du métier.

Le SNES-FSU propose de répondre à la crise de recrutement par une revalorisation du métier ainsi que par des aides financières pour les étudiant-es se destinant aux métiers d'enseignement et d'éducation. Le ministère fait le choix inverse en entérinant la disparition du dispositif d'AED en préprofessionnalisation qui (malgré l'opposition du SNES-FSU à une entrée par la contractualisation) permet aujourd'hui d'accompagner financièrement les étudiant-es de licence vers les concours. C'est bien le salaire insuffisant, les conditions de travail difficiles et le manque de reconnaissance du métier d'enseignant qui constituent, chez les étudiants-es, les principaux facteurs de rejet du métier... Le projet de réforme des concours, rejeté par le SNES-FSU, envisageant de déplacer le concours en fin de L3, ne règlera pas la baisse de recrutement...

Les stages SOPA ou ECA en M2 Meef : une liberté de choix confirmée

La direction de l'INSPE a confirmé la liberté de choix de stage durant l'année de M2 pour les étudiants et étudiantes, mais également la forte pression du rectorat en faveur des stages en alternance, qui représentent de fait 90% des situations des M2 cette année ...

C'est l'illustration de ce que condamne le SNES-FSU depuis des années : le ministère et les rectorats considèrent surtout les étudiants en M2 comme moyen d'enseignement à moindre coût... et n'hésite pas donc à multiplier pressions et parfois désinformation ... Ce stage en alternance à 1/3 temps en pleine responsabilité alourdit et impacte une année déjà bien chargée. Sans compter des lieux de stage parfois éloignés des centres de formation malgré les engagements du rectorat...

Le SNES-FSU rappelle donc à tous les M1 actuels qu'ils pourront dans quelques mois choisir leur type de stage : ne pas hésiter à demander un stage SOPA en M2, malgré les pressions. Mais nous serons à vos côtés et interviendrons si nécessaire. C'est votre liberté de choix de stage en M2 qui doit être respectée !

Voici notre supplément sur le stage en alternance : <https://www.snes.edu/publications/contractuel%20b7les-alternant%20b7es-supplement-de-lus-n848/>

Et notre FAQ pour le stage SOPA : <https://www.snes.edu/ma-carriere/concours-entree/sopa/faq-sopa/>

Une année en M2 trop lourde

Nous avons soulevé la surcharge de travail en M2. En effet, c'est une année impossible: 1/3 temps en responsabilité pour les ECA, le mémoire, puis les 2 épreuves du concours.

La direction de l'INSPE est tout à fait consciente et participera à une commission consultative spécifique concernant l'allègement de la charge de travail en M2 et souhaite à terme que le mémoire soit présenté en M1.

Précarité des étudiants

Nous avons soulevé également la précarité des étudiants par rapport au coût de la vie (logements, alimentation, transports...). Localement, une restauration devrait s'organiser sur l'Inspe GV et à Liégeois en partenariat avec la villa Arson.

Nous vous rappelons qu'une partie des frais de transport des M2 alternants et des AED pré pro peuvent être pris en partie en charge par le rectorat (75% abonnement transport collectif) , qu'il existe une Indemnité de Formation de 800 euros pour les ECA en M2 , une Indemnité Forfaitaire de Formation de 1 300 euros pour les stagiaires en DIU, mais elles sont assez restrictives, car elles excluent ceux et celles qui habitent ou sont affecté. es sur la commune du lieu de formation...

Vous trouverez **une compilation des primes et des aides financières pour les étudiant.es et stagiaires** sur le site du SNES-FSU : <https://www.snes.edu/ma-carriere/concours-entree/>

Nous avons aussi attiré l'attention de la direction de l'Inspe sur le calendrier de versement des indemnités de formation dues aux M2 alternants. L'an dernier, le premier versement avait eu lieu au mois de mars, soit plus de 6 mois après le début de l'année scolaire... Nous resterons attentifs à cette situation inacceptable.

Formation et validation des stagiaires

Un guide DIU a été élaboré par l'INSPE. Il regroupe toutes les informations relatives à l'année de DIU. Il se trouve sur le site de l'INSPE. Concernant la formation, 50h sont consacrées à la didactique propre. Tous les modules travaillés et les modalités d'évaluation y sont détaillés.

Il y a une amélioration de la plateforme m@gistère qui a été alimentée par le travail des stagiaires et des formateurs.

Un tiers des stagiaires en DIU ont obtenu une adaptation de leur formation d'après la direction. Ce dispositif avait été défendu par le SNES-FSU et continue de se développer au niveau national.

L'évaluation en DIU se fait via le « Portefolio » sur « Magistère ». Chaque stagiaire doit apporter une preuve de la compétence travaillée qu'il ou elle soumet ensuite à validation.

Pour la titularisation des stagiaires en DIU, 3 avis seront pris en compte : celui du directeur de l'Inspe, celui du chef d'établissement et celui de l'IEN.

L'avis de l'INSPE est fondé sur l'assiduité, l'investissement et l'implication dans la formation. L'absence de validation d'une compétence du Portefolio ne présage pas obligatoirement d'un avis défavorable de l'INSPE, puisqu'il n'y a pas d'obligation de validation du DU... Le chef d'établissement émettra un avis durant le 2nd trimestre. L'avis de l'IEN enfin, suite à une visite de validation en fin de 2nd trimestre, sera celui qui pèsera le plus... C'est le jury académique de validation mi-juin qui émettra une décision finale à la lumière de ces 3 avis.

Pour les stagiaires titulaires d'un master MEEF à temps plein, ce seront 2 avis qui seront pris en compte : celui du chef d'établissement et de l'IEN, selon le même calendrier.

Il est nécessaire de préciser que ces avis sont positifs pour plus de 90% des stagiaires, toutes situations confondues.

Pour les stagiaires en renouvellement et en prolongation, des parcours adaptés sont mis en œuvre et un contrat pédagogique est établi avec chacun.e d'entre eux ou elles, sous la forme de cours adaptés, d'accompagnement et d'individualisation.

Réunions Mutations Inter-académiques pour tous les stagiaires :

Mercredi 13 novembre

A Nice, à George V

- **9h30–12h : l'année de stage, la formation, les indemnités, la validation...**
- **14h–17h : le mouvement inter académique.**

A Toulon

- **14h30-17h : Bourse du Travail, Bd P. Toesca.**

Cette journée sera animée par des militants et militantes de la section académique du SNES-FSU en charge des questions de formation des stagiaires et par des commissaires paritaires en charge des mutations.

Ces formations sont de droit. Si besoin, il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence **un mois avant** auprès du secrétariat de votre établissement ou de l'INSPE. (Voir notre site académique www.nice.snes.edu)
Nous avons fait une démarche auprès de l'INSPE pour que les cours prévus ce jour-là soient déplacés.

Pour nous contacter

N'hésitez pas à venir à la rencontre des militants et militantes du SNES-FSU à toutes les pauses entre 12h et 14h à l'Inspe George V et Liégeois à Nice, mais aussi ponctuellement à l'Inspe de La Seyne ou dans nos locaux :

Le lundi, mercredi et vendredi après-midi à Toulon,

208, rue E. Ollivier, au 04 94 92 36 77 ou au 09 60 49 34 36

s2toulon@wanadoo.fr

Du lundi au vendredi, à Nice,

264, Bd de La Madeleine au 04 97 11 81 53

s3nic@snes.edu

Vous pouvez également consulter notre site académique www.nice.snes.edu actualisé très régulièrement, ainsi que notre site national : <http://www.snes.edu/stagiaires/>

A très bientôt,

Le secteur étudiants et stagiaires du SNES-FSU de l'académie de Nice.